



Fait le : 2017-11-13
Valable jusqu'au : 2019-11-13

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Désignation	Matériau	Réf. de l'art.
Sac de baguette	Papier/Cellulose	159914

Duni déclare que cet article répond aux exigences suivantes :

Règlement 10/2011/CE de l'UE et ses amendements
Règlement 1935/2004/CE de l'UE
Règlement 2023/2006/CE de l'UE
BfR XXXVI

Duni AB a connaissance du nouveau règlement (UE) n° 10/2011 du 14 janvier 2011 de la Commission européenne sur les matériaux et objets en plastique destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires. Duni AB travaille avec les fournisseurs concernés pour répondre aux exigences du règlement 10/2011 dans les délais prévus pour la transition.

1. Conformément aux règlements susmentionnés, la migration globale ne doit pas dépasser 10 mg/dm² ou 60 mg/kg.
2. Cet article contient des monomères ou des additifs soumis à des restrictions au titre de la réglementation 10/2011 et de ses amendements. Un test de migration spécifique prouve que ces substances respectent les limites prévues. Pour plus d'informations concernant les monomères ou additifs, contactez Duni AB.

Les tests de migration réalisés par un institut indépendant sur le matériau de l'article ont montré que dans les conditions de tests suivants, la migration générale (voir 1.) et la migration spécifique (voir 2.) sont inférieures aux limites respectives fixées par la réglementation 10/2011.

D'après les tests de migration et la déclaration de conformité en possession de Duni, les articles peuvent être utilisés en toute sécurité avec tous types d'aliments à l'exception des aliments alcoolique, à une température maximale de +40° C. Les articles ne peuvent pas être utilisés dans le four à micro-ondes.

159914_Doc_fr_20191113



Conditions des tests :

Migration globale

Acide acétique à 3 % 10 jours à 40° C

Eau distillée 10 jours à 40° C

Huile d'olive 10 jours à 40° C

Le rapport entre la zone de surface du contact alimentaire et le volume utilisé est de 6 dm²/kg

Les substances à double usage suivantes peuvent être présentes dans le produit (elles sont utilisées dans la matière première pour la fabrication de la cellophane):

E-nombre	Substance
E321	Hydroxy toluène butyle
E559	Kaolin
E914	Cire de polyéthylène

Le produit ne contient pas de barrière fonctionnelle.

Selon le document en notre possession, le taux d'amines aromatiques primaires est inférieur à 10 ppb.

Veuillez noter que Duni AB n'ajoute rien au produit.

Le présent document de conformité s'appuie sur :

- La documentation des fournisseurs
- Le test de migration globale

Ce document a été émis par voie électronique ; il est donc valable sans signature.